

Tous les montants sont en dollars US, sauf indication contraire

ÉNERGIE BROOKFIELD INVESTIRA DANS UN PORTEFEUILLE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE D'ENVERGURE MONDIALE DE 3 600 MW

BROOKFIELD, Nouvelles, le 7 mars 2017 – Brookfield Renewable Partners L.P. (TSX : **BEP.UN**; NYSE : **BEP**) (« Énergie Brookfield ») a annoncé aujourd'hui que, de concert avec ses partenaires institutionnels, elle avait conclu des ententes avec TerraForm Power (NASD : TERP) et TerraForm Global (NASD : GLBL) aux termes desquelles elle acquerra une participation de 51 % dans TerraForm Power, qui devrait continuer d'être une société cotée à la NASDAQ dont le promoteur est Brookfield Asset Management, ainsi que la totalité des actions en circulation de TerraForm Global.

En supposant que les deux transactions soient réalisées, l'engagement d'Énergie Brookfield sera de l'ordre de 500 millions \$, montant qui devrait être financé à même les liquidités actuelles.

Chacune des transactions devrait être réalisée au deuxième semestre de 2017 et est sous réserve de certaines conditions de clôture, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'approbation par une majorité des porteurs d'actions de catégorie A de TerraForm Power et de TerraForm Global, respectivement (à l'exclusion des actions de catégorie A détenues par Brookfield et SunEdison Inc.), l'obtention des approbations réglementaires et l'obtention de certaines approbations de la part du tribunal de la faillite des États-Unis chargé de surveiller l'affaire de la faillite de SunEdison en vertu du Chapitre 11. La clôture de chaque transaction n'est pas conditionnelle à la clôture de l'autre transaction.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter le communiqué ainsi que la présentation aux investisseurs publiés aujourd'hui par Brookfield Asset Management et qui se trouvent sur son site Web au www.brookfield.com.

Brookfield Renewable Partners

Brookfield Renewable Partners exploite l'une des plus importantes plateformes cotées axées uniquement sur l'énergie renouvelable du monde. Notre portefeuille se compose d'installations hydroélectriques et éoliennes situées en Amérique du Nord, en Colombie, au Brésil et en Europe dont la puissance installée totalise plus de 10 000 MW. Énergie Brookfield est cotée à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Vous trouverez de plus amples renseignements au bep.brookfield.com. Des informations importantes peuvent être diffusées exclusivement par l'entremise du site Web; les investisseurs doivent consulter le site pour avoir accès à ces informations.

Énergie Brookfield est la société d'énergie renouvelable cotée phare de Brookfield Asset Management, un gestionnaire d'actifs alternatif d'envergure mondiale de premier plan ayant des actifs sous gestion de 250 milliards \$.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Zev Korman

Tél. : 416-359-1955

Courriel : zev.korman@energiebrookfield.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué renferme de l'information prospective au sens des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que des « énoncés prospectifs » au sens de la Section 27A de la Securities Exchange Act of 1933 (États-Unis), dans sa version modifiée, et de la Section 21E de la Securities Exchange Act de 1934 (États-Unis), dans sa version modifiée, ainsi que des dispositions des « règles refuges » de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 (États-Unis), et de tout règlement canadien applicable en matière de valeurs mobilières. Les mots « devoir », « s'attendre à », « potentiel », « cible », « futur », « croissance » et « croire », des mots dérivés de ceux-ci et d'autres expressions, y compris l'emploi de la forme future ou conditionnelle, qui sont des prédictions ou des indications d'événements, de tendances ou de perspectives futurs et qui ne se rapportent pas à des éléments historiques permettent d'identifier les énoncés prospectifs précités et les autres énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué comprennent des énoncés concernant la clôture et le financement attendus des transactions décrites aux présentes et du calendrier prévu de ceux-ci.

Bien qu'Énergie Brookfield croie que ces informations et énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et attentes raisonnables, le lecteur ne devrait pas accorder une confiance induite à ceux-ci ni à aucun autre énoncé prospectif ou autre information prospective figurant dans ce communiqué. Le rendement et les perspectives futurs d'Énergie Brookfield sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes connus et inconnus. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels d'Énergie Brookfield diffèrent de façon importante de ceux envisagés ou sous-entendus dans le présent communiqué, on compte notamment notre capacité de réaliser et d'intégrer efficacement de nouvelles acquisitions et de réaliser les avantages de ces acquisitions; les menaces de litige, qu'elles soient à l'égard de cette transaction ou émanent d'autres sources; les conditions hydrologiques, les conditions météorologiques et d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les niveaux de production à nos installations; la conjoncture économique dans les territoires où nous exerçons ou exercerons nos activités; la fraude, des paiements illicites, des actes de corruption, d'autres actes illégaux ou des processus ou systèmes internes inadéquats ou défaillants; la possibilité que les nouvelles technologies dans lesquelles nous investissons ne donnent pas les résultats escomptés; la possibilité que nous n'exerçons pas un contrôle sur les activités que nous exerçons par l'intermédiaire de consortiums ou dans les cas où des actionnaires minoritaires détiennent des participations dans nos investissements; l'état des marchés des capitaux et notre capacité d'accéder au financement par emprunts et par capitaux propres; les changements réglementaires dans les marchés énergétiques sur lesquels nous exerçons nos activités, y compris en ce qui a trait à la réglementation de nos actifs et à l'attribution de licences; le fait que les contreparties aux contrats ne s'acquittent pas de leurs obligations; et d'autres risques associés à la construction, au développement et à l'exploitation d'installations de production d'énergie. Nous prévenons le lecteur que la liste ci-dessus des facteurs importants pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive.

Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date du présent communiqué, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à compter de toute date postérieure à la date du présent communiqué. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi. Pour plus de renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique intitulée « Facteurs de risque » dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F.